

### Le mot du président

A la faveur de l'arrangement des sommités politiques locales, **Gérard Collomb** et **Michel Mercier**, on aura réussi à ce que soit modifié le **code général des collectivités territoriales**, ce qui démontre quand même que le local peut faire bouger le central, a contrario de ce qu'on entend trop souvent répéter. Pour autant la **Métropole de Lyon** ne demeure qu'une collectivité qui ne gouverne qu'une partie du territoire, seulement 59 communes et même pas le domaine aéroportuaire. Et la **Métropole** reste en vive compétition avec la **Région**. Politiquement la **Métropole de Lyon** a peut-être obtenu (en attente **Conseil d'Etat**) la promesse du suffrage universel direct pour 2020, perspective que **l'Association des Communautés de France** réclame depuis 2 décennies pour toutes les intercommunalités !

Alors à mi-mandat, cette opération que CANOL jugeait plutôt positive (sauf le maintien d'un Département de faible échelle), qu'en est-il finalement ?

### La Métropole de Lyon est-elle une réussite et un modèle à suivre ?

La **Métropole** existe maintenant depuis plus de 3 ans par la prise en charge des compétences transférées du **département du Rhône**. Son budget a plus que doublé. Cette transformation a-t-elle été bénéfique pour la population ? Quelles sont les perspectives à moyen terme ? Cette nouvelle collectivité **peut-elle servir de modèle** à suivre par les grandes agglomérations françaises ?

Ce sont toutes ces questions que les bénévoles de CANOL ont posées à des élus et aux contribuables. Nous avons utilisé 4 moyens :

• **La recherche des objectifs à l'origine de ce projet** : Ils étaient assez vagues, ce qui est particulièrement déconcertant :

- ✓ Baisse de la dépense publique globale ;
- ✓ Plus grande efficacité grâce à une meilleure répartition des responsabilités ;
- ✓ Amélioration des relations Communes/Métropole de Lyon ;
- ✓ Meilleure qualité des services perçue par les habitants ;
- ✓ Accroissement de son rayonnement international.

▪ Quelques **rare éléments chiffrés** sur le mandat, **réduction des dépenses de fonctionnement de 125 M€, pas de hausse de la masse salariale, 3 520 M€ de dépenses d'investissement sur le mandat** ;

• **L'étude des comptes administratifs de 2014 à 2017** ;

• **L'interrogation des 165 conseillers communautaires**. Tous n'ont pas répondu, loin de là, mais nous avons obtenu des réponses de toutes tendances ;

• **Le lancement d'un quizz auprès des contacts CANOL** afin d'estimer la compréhension et les bénéfices qualitatifs des changements apportés pour eux.

Nous avons présenté à la **presse le résultat de nos analyses le 29 novembre**, vous en trouverez le détail **sur le site** <http://www.canol.fr/etude-metropole>, en voici les principales conclusions :

#### Sur le plan de la gestion :

- S'il y a eu quelques économies réalisées, elles n'ont en tout cas, pas atteint le niveau promis ;
- Au lieu d'être stable, la masse salariale a augmenté de 3,9% (+15,4 M€) ;
- La réalisation des investissements programmés accuse un retard important, -20% et la capacité d'investissements baisse ;
- Les **dépenses sociales** représentent **plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (51%)**, pourtant, depuis le début du mandat, jamais les élus métropolitains n'ont été informés, n'ont débattu d'un domaine aussi important ; CANOL en est très surpris ;
- Au lieu d'économies, c'est la **fiscalité** (principalement celle des ménages !) qui a compensé la **baisse des dotations de l'Etat. Elle a augmenté 7 fois plus vite que l'inflation !**

#### Notre enquête auprès des élus :

- Peu de changements constatés dans les anciennes compétences ou dans les nouvelles, si ce n'est un peu plus de lourdeur et des retards dans l'entretien de la voirie ;
- La plupart des communes ont signé un contrat avec la **Métropole** dans le cadre du **Pacte de Cohérence Métropolitains**, mais trop récent, il n'a pas encore donné de résultats et de toute façon rien n'a été prévu pour mesurer des améliorations ;
- **Le débat démocratique** au conseil métropolitain ne s'est pas amélioré, sauf récemment ; La **commission permanente**, qui décide de plus en plus, ne laisse aucune place à l'opposition ;
- Les élus apprécient la **conférence territoriale des maires** (préfiguration d'une gestion de proximité déconcentrée ?), mais pas la conférence métropolitaine qui ne laisse pas de place à la discussion ;
- **Tous croient en l'avenir de la Métropole** principalement grâce au développement des transports, de la voirie, de l'aménagement du territoire, de l'action économique et du rayonnement international ;
- Sa création est bien perçue par les élus, mais sa réalisation tarde à être efficace. Il faudra attendre le prochain mandat.

### L'avis des habitants :

• La plupart n'ont pas vu de changement et n'ont pas d'avis quant à ce qu'elle apporte, sauf à souligner l'absence d'amélioration quant au poids des impôts locaux...

### En conclusion :

• Concentrer plus de compétences sur une collectivité offre plus de pouvoir et moins de dispersion, est donc apprécié des élus,  
• La création de la **Métropole** s'est faite précipitamment et sans préparation, elle ne correspondait pas à un besoin exprimé par la population **et aucun réel plan d'actions visible ne l'a rendue crédible ;**

• **Au 2/3 du mandat, la Métropole fait moins bien que la communauté urbaine**, sa gestion est handicapée par les dépenses sociales, ses investissements sont très en retard et par manque d'économies, ses capacités d'investissement sont fortement réduites ;

• Il n'y a pas de signes qui permettraient d'envisager une amélioration notable d'ici la fin du mandat ;

• **La Métropole doit encore faire la preuve de ses capacités, donc de sa nécessité ;**

• **Le maintien du département du Rhône rend cette opération coûteuse et inefficace.**

**Le fait qu'on puisse procéder à une transformation de cette ampleur, sans objectif précis, sans feuille de route, sans mettre en place des systèmes d'évaluation périodiques est déconcertant.**

**CANOL recommande que les futurs candidats s'engagent à mettre ces outils en place en 2020.**

## **TEOM Métropole : CANOL a fait part de ses souhaits**

Faisant suite à notre demande, nous avons été reçus par la « **mission d'information et d'évaluation relative à la TEOM** » chargée d'étudier les modalités permettant à la **Métropole** d'éviter de voir ses **taux annulés chaque année depuis 2011**.

Nous avons donc présenté aux élus nos propositions :

• Gérer les comptes de ce service dans un budget séparé, comme pour l'eau et l'assainissement ;

• Présenter, lors du vote des taux, le **coût réel du service des 3 dernières années**, frais de structure non compris ;

• Proposer un produit de **TEOM** qui ne présente **pas d'excédent par rapport à ce coût moyen**, en conformité avec la jurisprudence du **Conseil d'Etat** et la **PLF 2019 (Projet de Loi de Finances** en débat actuellement au **Sénat**) ;

• Adapter éventuellement les taux votés au coût réel supporté dans chaque secteur géographique.

Ces dispositions éviteraient l'annulation des taux futurs et **réduiraient l'impôt de plus de 50 millions d'euros**.

**La décision de la mission devrait intervenir en décembre pour des taux 2019 fixés en janvier.**

**En attendant, CANOL va demander le remboursement intégral des taxes versées en 2018, comme elle l'a fait pour 2016 et 2017 sachant que la PLF 2019 modifie l'article 1520 du Code Général des Impôts qui « prévoit désormais de mettre à la charge des collectivités, les dégrèvements faisant suite à la constatation par une décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de la taxe ».**

## **Erreur de calcul des abattements de la taxe d'habitation**

Comme nous l'avons déjà fait pour 2017, nous allons demander à la **Direction Régionale des Finances Publiques** de revoir le calcul des abattements dans le calcul de la taxe d'habitation.

Une erreur constante permet de faire payer aux contribuables une taxe supérieure à ce que prévoit le **Code Général des Impôts**.

## **Situation financière dégradée à Oullins**

La **Chambre Régionale des Comptes (CRC)** a contrôlé les **exercices 2011 à 2016**.

**Oullins** (26 000 habitants) fait partie de la **Métropole de Lyon**.

La **CRC** conclut que ... *« la situation financière de la commune s'est fortement dégradée entre 2011 et 2016... les dépenses de personnel ont continué de progresser à un rythme relativement soutenu ... la capacité d'autofinancement (CAF) brute a diminué de près de moitié... l'encours de la dette a de nouveau doublé ... le ratio de désendettement a atteint, en 2016, un niveau deux fois et demi plus élevé que le seuil d'alerte... »*. Elle pointe notamment :

1. Le **coût exorbitant de sortie des emprunts toxiques, 13,9 M€ d'indemnités versées aux organismes prêteurs** répartis entre le contribuable local, 6M€ et le contribuable national 7,9M€, **pour un montant d'encours renégocié de 9,3 M€ ;**

2. Le non-respect du temps de travail légal par l'attribution de congés supplémentaires à l'ancienneté ;

3. La mauvaise imputation comptable de la **subvention annuelle de 800 000€ (représentant 85% de ses recettes)** au **Théâtre de la Renaissance**, remettant en cause son statut juridique ;

4. L'absence de maîtrise des coûts dans les domaines scolaires et périscolaires qui représentent 20 à 22% des dépenses de fonctionnement, dont réforme des rythmes scolaires 50 % plus élevée que pour les communes comparables.

**Les points 2 et 3 avaient déjà fait l'objet d'observations de la CRC en 2011, sans aucun résultat tangible.**

Les recommandations de la **CRC** portent sur trois points :

• Soumettre au conseil municipal un plan de rétablissement de la situation financière de la commune ;

• Mettre fin à l'octroi de jours de congés liés à l'ancienneté ;

• Améliorer le suivi comptable et budgétaire des dépenses scolaires et périscolaires.

**On retrouve dans ce rapport les observations malheureusement habituelles à bon nombre de collectivités locales : augmentation de la fiscalité pour compenser la baisse des dotations, gestion désastreuse du programme d'emprunts, augmentation pléthorique des effectifs (10% en 5 ans) avec non-respect du temps de travail, gestion financière et administrative peu rigoureuses, et enfin non prise en compte des observations de la CRC.**

## **CANOL Actualités**

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Charles ROSSI

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

## Décines dans un état critique, effet collatéral du Groupama Stadium ?

Fin novembre, **Laurence Fautra**, maire de Décines, s'est vu refuser par le ministre de l'Action et des comptes publics, **Gérald Darmanin**, les **2,5 millions d'euros espérés pour reboucher un trou de 2 millions d'euros**, conséquence d'une surestimation des recettes de fonctionnement et d'une sous-estimation des dépenses de fonctionnement en 2018.

Rappelons (notre bulletin 66) qu'en Octobre 2008, la commune a signé avec les cinq autres acteurs du projet du grand stade, **Etat, OL, Courly, Département et Sytral** un protocole stipulant qu'elle s'engageait à assurer « *les opérations ou actions relevant de sa compétence en matière d'espaces verts et d'éclairage public, ainsi qu'en matière de pouvoir de police, avec le concours des effectifs de la police nationale* ». Ce protocole, **qui n'a fait l'objet d'aucune délibération par le conseil municipal, est le seul document** formalisant les engagements économiques de la collectivité dans le cadre du projet en dehors d'une autorisation de programme de 70 000 €, relative à la vidéo-surveillance du site et semble-t-il une compensation de l'OL de **100 000 € au titre des frais de personnel liés au Grand Stade** (70% du coût réel) les soirs de match.

Sur la période 2012-2018, la commune de **Decines** s'est retrouvée engagée à hauteur de **13,8 M€ d'investissement et de 4,4 M€ de frais de fonctionnement récurrents. La CRC concluait en 2015 que « le projet en cours pourrait présenter pour la commune un déséquilibre économique en affectant sa situation financière »**. Pourtant la nouvelle équipe a réduit drastiquement les charges élevées de personnel (30 postes supprimés) mais les dotations (DGF) ont été divisées par deux en 4 ans, ce qui représente une perte de 6% des recettes de fonctionnement.

La partie décinoise du projet « **Grand Stade** » reposait, pour la part « investissement » sur la taxe locale d'équipement (TLE) et sur le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et, pour la part « fonctionnement » sur la **taxe sur les spectacles** mais ce dernier impôt, **a été supprimé à compter du 1er janvier 2015 pour les droits d'entrée dans les enceintes sportives. Laurence Fautra** indique que la « *commune n'a jamais perçu un centime de cette recette fiscale. Pire, elle a vu son déficit se creuser en raison des charges inhérentes au Groupama Stadium qu'elle a dû supporter, en dépit des efforts consentis par le groupe OL pour les atténuer* ».

Aucun des outils de contractualisation existants et permettant de lier juridiquement les parties au projet sur la base d'engagements économiquement équilibrés, comme par exemple le **Projet Urbain Partenarial (PUP)**, n'avait été mobilisé.

**Néanmoins on nous laisse entendre que peut-être une solution de contractualisation entre l'État et la ville de Décines serait envisageable et permettrait d'éviter à celle-ci d'être placée sous tutelle.**

## Mineurs non accompagnés : Un fardeau supplémentaire pour les collectivités !

Les enfants étrangers privés de la protection de leur famille relèvent désormais de la catégorie des **mineurs non accompagnés (MNA)**. L'isolement, fait référence à l'absence de personne majeure, « responsable légalement sur le territoire national » ou qui prend effectivement en charge l'enfant et manifeste la volonté de se le voir confier durablement. Au titre du mécanisme de solidarité entre départements, les prises en charge des **MNA** sont réparties sur le territoire de façon « proportionnée » par le **ministère de la Justice**.

**Le coût de la prise en charge d'un MNA au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance est estimé en moyenne à 50 000€ par mineur et par an, couvrant le logement, la nourriture, les frais d'éducation et de formation. L'État** rembourse aux départements seulement les cinq premiers jours d'accueil à hauteur de 1250€ maximum par mineur. S'ajoutera une participation pour la mise à l'abri du jeune, d'un montant de **90 euros par jour pendant 14 jours, réduit à 20 euros entre le 15<sup>ème</sup> et le 23<sup>ème</sup> jour**.

Face à l'ampleur de la situation, **l'État** avait fait inscrire dans la loi de finances **pour 2018, 132 millions d'euros supplémentaires**.

Les **Départements** avaient indiqué en février 2018 qu'ils ne signeraient pas de pactes financiers avec **l'État** sur cette base. Mais l'accord a prévu **de sortir les dépenses supplémentaires liées aux MNA** des bases de calcul du plafond d'augmentation des dépenses de fonctionnement à **1,2 % imposé par les pactes financiers**.

Au total, l'accueil et la prise en charge de plus de 25000 mineurs sur le territoire métropolitain à la fin de l'année 2017 (il n'y en avait que 2555 fin 2013), représenterait un coût financier d'environ **1,250 milliard d'euros à la charge des Départements ; ce sont 1,9 milliards qui sont évalués pour 2019 !**

**Fin 2017, il y en avait 361 soient 2,21 % pour le Rhône** (en provenance de Guinée, Mali Côte d'Ivoire principalement) ; à ce titre il avait été attribué 984 000 € pour 2018 mais finalement **la compensation prévue par l'État sera de 1,086 M€**. Ce remboursement est loin d'être à la hauteur de la charge supportée par le Département du Rhône qui prévoit **8,007 M€ de dépenses en 2018 !**

En **Allemagne**, la difficulté est beaucoup plus importante qu'en **France** car le pays a véritablement ouvert ses frontières et accueille de nombreux migrants. En 2015, on estimait qu'il y avait 59.000 MNA sur le territoire allemand avec une tendance actuelle entre 60.000 et 70.000. **350 millions d'euros par an soutiennent les communes**. Mais comme leurs capacités d'accueil ont été dépassées, **l'État** a dû faire appel à la société civile en instaurant des familles d'accueil ce qui permet également de faciliter l'intégration des enfants. **Cette politique implique la rémunération des familles, de 1.000 euros par mois**.

**Voilà en tout cas une situation qui va devenir explosive comme pour les montants des financements des RSA et APH toujours actuellement objets de désaccords !**

## CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Charles ROSSI

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472



## ERAI soldée mais à quel prix pour le contribuable !

Avant- poste de la **Région** pour le développement économique à l'international, présent dans 21 pays avec un effectif de plus de 200 personnes et gestionnaire du ruineux **Pavillon de la Région à l'Exposition de Shanghai, ERAI (Entreprise Rhône-Alpes International) a reçu 50 M€ de subvention entre 2009 et 2015** avec la complaisance de Mr **Queyranne**.

Nouveau rebondissement le liquidateur d'**ERAI** intente une **action en comblement de passif** à hauteur de **10 M€ contre la Région** car celle-ci risque d'être désignée "gestionnaire de fait" puisqu'elle fournissait 60% des ressources d'**ERAI** depuis des années. Hélas, la jurisprudence est constante en ce domaine.

**Quelle leçon faut-il tirer de ce naufrage financier et social ?** Le dossier **ERAI** est la synthèse de tout ce qu'il ne faut pas faire : un projet trop ambitieux **doublonnant le réseau Business France des Affaires Etrangères**, disproportionné par rapport aux moyens de la **Région, sans surveillance et contrôle**, hormis un audit tardif réalisé en 2012 par **Scorex** dont les conclusions ne sont pas appliquées dans l'immédiat.

**CANOL avait alerté dès 2015** (bulletin 62) sur ce dossier et fait un **terrible constat dans son étude sur les subventions distribuées par les collectivités** (bulletin n° 79). Ces dernières n'auditent que très rarement les résultats des associations et personnes de droit privé qu'elles subventionnent.

**Oui, les collectivités locales doivent adopter une meilleure gouvernance dans la distribution de l'argent public sous forme de subventions.**

## Les conséquences de la loi NOTRe sur les régions.

C'est l'objet de l'étude de l'**IFRAP** d'octobre 2018 sur les **Régions françaises relatives aux exercices 2016 et 2017**. Les lois **NOTRe et MAPTAM** ont renforcé les compétences des régions dans le transport interurbain et scolaire et l'attractivité économique au détriment des départements.

Les dépenses d'investissement et fonctionnement concernent principalement 4 domaines : formation professionnelle et apprentissage (5,1 Mds), enseignement (6 Mds), transports (8 Mds) et action économique (2,4 Mds).

A noter par ailleurs que **les régions "ont autorité de gestion" pour les fonds abondés par l'Europe : FSE** (social pour 2,98 Mds€), **Feder** (régions pour 8,4 Mds€), **Feader** (agricole pour 10,8 Mds€), **Feamp** (pêche pour 0,3 Md€).

**Que constate-t-on pour les régions françaises ?**

- des dépenses d'investissement de 8,6 Mds, soit 20% des investissements des collectivités locales ;

- des dépenses réelles de fonctionnement de 18,7 Mds € en 2017, en hausse de 2,6 Mds € par rapport à 2016.

Les régions ont vu leur situation financière s'améliorer grâce à la **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Toutefois des disparités apparaissent suivant les régions.

Ainsi, la **Région ARA a opté pour une politique d'investissement en hausse de 46 %** en 2017 contre + 8% pour l'ensemble des régions.

**Les dépenses de fonctionnement de la région ARA ont augmenté de + 5%** alors que la moyenne nationale s'élevait à + 11%. Hors transferts de compétences, elles ont réellement **diminué de 110 M€**.

Enfin, comme la **Normandie (-9%)**, la **dette de la Région ARA a diminué de 7% entre 2016 et 2017** alors que la dette des autres régions a été égale ou supérieure à celle de l'année précédente.

**Faut-il se satisfaire des résultats atteints par la Région Auvergne Rhône-Alpes ? Oui peut-être, mais la Région a encore de nombreux chantiers à réaliser consécutifs à la fusion intervenue le 01/01/2016.**

## Le coût de la démocratie : mauvais rapport qualité/prix

Coïncidence : au moment même où le ministre de l'intérieur a fait connaître son intention de venir briguer un nouveau mandat à la **mairie de Lyon**, les affiches publicitaires électorales ont fleuri dans les abribus.

Après le **département** qui multipliait les affiches pour se vanter de s'occuper des routes départementales et des transports, la **Métropole** annonce qu'elle a en charge les collèges.

C'est un gaspillage scandaleux de l'argent public que de payer une publicité pour vanter des collectivités qui ne font qu'assumer (plus ou moins bien) les attributions qui leurs sont dévolues par la loi.

La palme revient à la **Région ARA** qui, par acteurs interposés, se félicite de sa gestion des **TER** dont le service est catastrophique, et de pratiquer en matière de marchés publics, la **préférence régionale**, ce qui est une **pratique illégale car elle met en place le délit de favoritisme**. De plus, l'actuel **conseil régional** n'est pas l'inventeur de cette idée, la **Région** n'attribuant de toute façon, depuis plusieurs années qu'une infime proportion de ses marchés aux candidats non rhônalpins.

On l'aura compris, **ces publicités ne servent pas les collectivités, mais ceux qui les dirigent et qui ont le projet de conforter ou d'élargir leur mandat local**. Accessoirement, elles permettent d'attribuer, dans des conditions plus ou moins légales, des contrats à des publicitaires amis.

**Faudrait-il interdire ces publicités et les « bulletins » des collectivités ?**

**L'union fait la force !**

BULLETIN D'ADHESION 2018

80

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus)

le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts.

souhaite recevoir les bulletins sous forme papier

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.